



Criminalité contre l'enfance

L'exploitation par Internet

La diffusion d'Internet et l'anonymat qu'il permet, ainsi que les évolutions technologiques telles que la communication à haut débit et les appareils photographiques ou caméras numériques, rendent plus faciles pour les individus ayant un intérêt sexuel pour les enfants l'enregistrement de leurs activités, le téléchargement de fichiers ou le partage d'images en ligne.

L'exploitation sexuelle des enfants par Internet va des photos posées aux enregistrements vidéo mettant en scène des abus sexuels avec violence. La détresse des victimes se prolonge généralement bien après que les abus ont cessé, Internet permettant aux images en question de circuler sans fin. Les producteurs de ces images relèvent pour la plupart de deux catégories : les personnes qui ont un intérêt sexuel pour les enfants et les organisations criminelles attirées par les énormes bénéfices qu'elles peuvent tirer du commerce de telles images.

Un point de contact central

Parce que, sur Internet, les frontières n'existent pas, télécharger une image illicite est foncièrement une infraction internationale. De fait, il est facile de prendre des photos ou de faire des films et de les télécharger dans un pays avant de les mettre à la disposition de quiconque, dans le monde, possède un ordinateur et a accès à Internet. Les différences entre les systèmes juridiques et policiers des divers pays rendent nécessaire l'existence d'un organisme central qui recueille, stocke, analyse et diffuse des informations sur l'exploitation des enfants par Internet.

La position privilégiée d'INTERPOL au sein de la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi lui permet de disposer des ressources et des réseaux nécessaires pour lutter plus efficacement contre cette forme de criminalité.

La Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants

Afin d'aider les enquêteurs spécialisés dans la lutte contre l'exploitation des enfants à analyser les données et à les mettre en commun avec leurs homologues d'autres pays, INTERPOL assure la gestion de la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE), un puissant outil de renseignement et d'investigation en service depuis mars 2009.

Accessible par les enquêteurs certifiés de n'importe quel pays membre par l'intermédiaire du réseau sécurisé d'INTERPOL I-24/7, cette base de données utilise un logiciel de reconnaissance d'images permettant de faire le lien entre les victimes et les lieux. Les utilisateurs peuvent télécharger des contenus dans la base de données et les comparer avec les images saisies dans le monde entier. Ils peuvent aussi mener des enquêtes en ligne, faire part de leurs commentaires sur certains contenus et consulter leurs homologues sur des affaires précises.

L'ICSE s'est substituée à la Base de données d'INTERPOL sur les abus pédosexuels (ICAID), qui a été utilisée par les enquêteurs du Secrétariat général pendant huit ans et leur a permis d'identifier et de secourir plusieurs centaines de victimes.

INTERPOL



Une démarche globale

L'Organisation s'attache à promouvoir une démarche globale dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants par Internet, en encourageant les pays à demander la publication de notices vertes, qui contiennent des mises en garde et des renseignements concernant des auteurs d'infractions pédosexuelles graves, en coordonnant des opérations menées conjointement par plusieurs pays membres et en facilitant les enquêtes au niveau régional.

Pour aider à la localisation de personnes disparues, en particulier de mineurs, les pays membres peuvent demander à INTERPOL de publier des notices jaunes. Par ailleurs, le Secrétariat général coordonne des opérations internationales et leur prête son concours, notamment par des formations, des renseignements, des réunions d'information, des analyses et des conseils techniques.

L'établissement de partenariats et les initiatives de formation sont les principaux éléments de la démarche d'INTERPOL en matière de lutte contre la pédocriminalité. Un groupe de travail spécialisé a été créé pour faciliter et améliorer les enquêtes sur les affaires de criminalité pédosexuelle, notamment par la mise sur pied, avec le soutien d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et d'entités privées, de stages de formation à la lutte contre les infractions de ce type commises en utilisant des outils informatiques ; des ateliers sont en outre organisés sur les meilleures pratiques et sur l'identification des victimes dans l'objectif de réunir des spécialistes et de leur permettre de travailler en collaboration et de façon ciblée à l'élaboration de stratégies et à l'identification des victimes d'abus.

INTERPOL est par ailleurs partenaire de la *Virtual Global Taskforce*, dont le but est de mettre en place un partenariat international efficace entre les services chargés de l'application de la loi soucieux de protéger les enfants contre les abus sexuels commis au moyen d'Internet. INTERPOL participe également au projet CIRCAMP, qui réunit des services chargés de l'application de la loi luttant contre la production, la distribution en ligne et la consultation de contenus pédopornographiques.



www.interpol.int

Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.